Addendum

L'évaluation des dépenses de retraite en Italie

L'évaluation du volume des dépenses de retraite en Italie varie selon le périmètre retenu, notamment si l'on y inclue ou non des prestations de solidarité versées aux personnes âgées inactives et des dépenses d'invalidité.

Les données sur l'Italie qui figurent dans le tableau à la page de 13 du présent dossier proviennent du *Nucleo di valutazione della spesa previdenzale* (NVSP), organisme équivalent à une Commission des comptes des régimes de retraite. Selon le NVSP, les prestations versées par les régimes représentaient en 2000 11,5% du PIB (chiffre cité page 13) et les prestations de solidarité transitant, pour l'essentiel, par le budget de l'État, 2,2% du PIB.

Dans une approche par type de prestations, l'institut national de statistique (*Istat*) évaluait le poids des prestations de vieillesse, survie et invalidité en 2000 à environ 14,7% du PIB, dont 1,6% de prestations de solidarité.

Enfin, le ministère italien de l'économie et des finances, dans une optique de comptes de la protection sociale, évaluait le poids dans le PIB des dépenses de vieillesse-survie et invalidité à 16,8% en 2000.